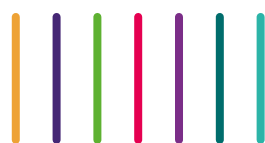




POUR UNE NOUVELLE
ASSEMBLÉE NATIONALE

Les rendez-vous
des réformes 2017-2022



2^e CONFÉRENCE DES RÉFORMES

PROPOSITIONS
DES GROUPES DE TRAVAIL

Juin 2018



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.....	4
LES GROUPES DE TRAVAIL.....	6
LES CHIFFRES-CLÉS	7
RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL	
Le statut des députés	
Suspension et reprise de la carrière professionnelle des députés	9
Les conditions de travail et le statut des collaborateurs	
La prise en compte du handicap	
dans le fonctionnement de l'Assemblée nationale.....	55
La procédure législative et les droits de l'opposition	
L'organisation de la semaine parlementaire	115
Les moyens de contrôle et d'évaluation	
Format et compétences d'un organe d'expertise propre au Parlement	193
Le développement durable	
Comment impliquer tous les acteurs de l'Assemblée nationale	
dans une démarche de développement durable ?	235
La démocratie numérique	
Intégrer le citoyen à la procédure budgétaire.....	263
L'ouverture et le rayonnement de l'Assemblée nationale	
L'accueil du public à l'Assemblée nationale.....	313

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale est au travail, conformément au vœu des Français. Au travail en commission et dans l'hémicycle bien sûr, car telle est la mission constitutionnelle des députés, mais aussi dans le cadre innovant des « Rendez-vous des réformes 2017-2022 pour une nouvelle Assemblée nationale » dont j'ai pris l'initiative dès mon élection.

Après le renouvellement historique de 2017, en effet, le message de nos concitoyens était clair : l'Assemblée nationale ne pouvait se satisfaire du statu quo ni des vieilles routines. Il fallait la transformer, pour restaurer la confiance en l'action publique, pour rendre toute son efficacité à notre démocratie.

J'ai donc constitué sept groupes de travail thématiques. Avec méthode et dans une logique de long terme, ils œuvrent à identifier les problèmes et les blocages en vue de proposer des solutions. Cette démarche pragmatique est également pluraliste et participative : pluraliste, parce que tous les groupes parlementaires sont représentés au sein des groupes de travail ; participative, parce que leurs membres ont avancé tout en consultant directement les citoyens.

À l'issue d'un second semestre d'auditions et de réflexion, soixante-dix nouvelles propositions sont faites au Bureau de l'Assemblée nationale. Ces préconisations n'ont pas vocation à demeurer lettre morte. D'ores et déjà, plusieurs dizaines de décisions ont été prises et ont permis des changements concrets dans l'organisation de l'Assemblée nationale, depuis la dématérialisation totale du travail en séance publique jusqu'à la possibilité, pour les citoyens de s'inscrire en ligne pour assister aux débats ou à la revalorisation du montant du crédit collaborateur.

Je remercie l'ensemble des députés qui se sont investis dans ces groupes de travail, dont les préconisations vont rénover en profondeur le fonctionnement de notre institution. Grâce à eux, collectivement, nous préparons une nouvelle Assemblée nationale, plus moderne, plus efficace, plus ouverte.



François de RUGY

Président
de l'Assemblée
nationale

LES GROUPES DE TRAVAIL

Le processus des réformes pour une nouvelle Assemblée nationale est piloté et coordonné par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Pour le mener à bien, sept groupes de travail sont constitués sur les thématiques suivantes :



Chaque groupe de travail est composé de dix députés issus de chacun des groupes politiques à l'Assemblée nationale. De façon à assurer un parfait pluralisme, chaque groupe politique préside un groupe de travail, assisté d'un rapporteur de la majorité.

Les membres des groupes de travail sont désignés pour une durée d'un an, renouvelable.

Les présents rapports ont été établis sous la responsabilité des rapporteurs.

Les membres des groupes de travail qui le souhaitaient ont pu y joindre une contribution.

LES CHIFFRES CLÉS

7
GROUPES
DE TRAVAIL



7
GROUPES POLITIQUES
REPRÉSENTÉS

70
DÉPUTÉS
PARTICIPANTS



125
RÉUNIONS
Depuis le début de la législature



159
HEURES DE RÉUNION
Depuis le début de la législature

235
PERSONNES
AUDITIONNÉES

18
DÉPLACEMENTS

356 704
PAGES VUES
SUR LE SITE



11
CONSULTATIONS
EN LIGNE OUVERTES



5 307
PARTICIPANTS
AUX CONSULTATIONS





L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel



COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

L'ACCUEIL DU PUBLIC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

120 JUIN 2018

Présenté par Delphine O, Rapporteure
Groupe présidé par Elsa FAUCILLON

Composé de :

Présidente : Elsa FAUCILLON : Gauche Démocrate et Républicaine

Rapporteure : Delphine O : La République En Marche

Membres :

Gérard CHERPION : Les Républicains

Bérangère COUILLARD : La République En Marche

Marguerite DEPREZ-AUDEBERT : Mouvement Démocrate et apparentés

Jean François MBAYE : La République En Marche

Frédérique MEUNIER : Les Républicains

Bertrand PANCHER : UDI, Agir et Indépendants

George PAU-LANGEVIN : Nouvelle Gauche

Bénédicte TAURINE : La France Insoumise



Photo du groupe de travail.

SOMMAIRE

I SYNTHÈSE DU RAPPORT	317
I INTRODUCTION	318
I PROPOSITIONS.....	320
I LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES.....	338
I LISTE DES DÉPLACEMENTS.....	339
I SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES INTERNAUTES	341
I MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL	345

SYNTHÈSE DU RAPPORT

Le projet de création d'un espace d'accueil, d'information et de médiation au sein de l'Assemblée nationale a été proposé par ce groupe de travail en décembre dernier et cette proposition a été approuvée dans son principe par le Bureau.

Le présent rapport qui, conformément à la nouvelle feuille de route, porte sur l'accueil du public à l'Assemblée nationale, précise notamment les raisons, les conditions et les modalités de création d'un tel espace.

Au-delà de l'aspect historique et informatif, qui permettra de valoriser le patrimoine architectural, culturel et archivistique de l'Assemblée, le groupe souhaite que celui-ci soit un lieu de participation et de rencontre, où le visiteur ne soit pas seulement spectateur passif d'une information verticale, mais où chacun – notamment les plus jeunes – puisse expérimenter la fabrique de la loi et participer à des débats ou des conférences. Il pourra aussi servir de lieu ressource et d'accueil mis à la disposition d'associations et d'organismes qui contribuent à la démocratie citoyenne.

La première partie du rapport porte sur les trois missions essentielles que devrait avoir cet espace : information, participation, création. La seconde partie est consacrée aux fonctionnalités du lieu : un lieu accessible à tous, en particulier pour les jeunes et les personnes en situation de handicap ; un lieu qui s'inscrit dans une vocation touristique et devra prendre en compte un public étranger de plus en plus nombreux ; un lieu responsable et durable, qui répondra aux exigences sociales et environnementales.

La troisième partie s'attache, en cohérence avec les propositions précédentes, à proposer des initiatives qui renforcent l'ouverture de l'Assemblée vers un public plus large : des actions de « Parlement hors les murs » et la mise en place d'une journée « Portes ouvertes ». Enfin, le rapport s'achève sur une proposition de calendrier de réalisation.

Le groupe recommande ainsi le lancement, dès cet été, d'une procédure de recrutement d'un programmiste pour examiner le projet et proposer des scénarios. Avec pour objectif : commencer les travaux avant la fin de la présente législature.

Compte tenu de ce que représente institutionnellement l'Assemblée nationale, du besoin de resserrer le lien entre les citoyens et les élus et de l'importance des dispositifs existants dans les autres parlements européens, ce projet doit être ambitieux. Il ne doit pas se limiter à l'aspect muséal et à la simple fonction d'accueil du public au sein de l'Assemblée. Il doit, pour conserver sa pertinence au cours du temps, anticiper les attentes et besoins des citoyens envers l'institution.

Cette entreprise de grande ampleur, qui prendra plusieurs années et nécessitera un investissement financier important, n'exclut pas, bien au contraire, d'améliorer en continu l'accueil du public d'ici à sa réalisation complète. C'est pourquoi certaines propositions font valoir un ensemble de mesures à court et moyen terme, qui seront réalisables avant l'achèvement de l'espace d'accueil.

INTRODUCTION

Dans son précédent rapport, remis en décembre dernier, ce groupe de travail a proposé comme première mesure, dans le cadre de son travail sur l'ouverture de l'Assemblée à la société civile et son rayonnement scientifique et culturel, la création d'un espace d'accueil, d'information et de médiation au sein de cette Assemblée. Cette proposition a été actée par le Bureau.

Les raisons qui ont présidé à cette proposition ont la force de l'évidence. Si le succès des visites organisées de l'Assemblée ne se dément pas (environ 100 000 visiteurs par an, dont, en moyenne, la moitié de scolaires) et si les retours de la part des visiteurs sont très positifs, l'accès en demeure toutefois restrictif. En effet, il est nécessaire, pour tout citoyen qui souhaite découvrir l'Assemblée, de s'inscrire en amont (soit auprès d'un député, soit sur le site Internet), la visite étant donc tributaire de disponibilités de calendrier. De même, alors que les visites permettent au citoyen de circuler dans les différentes salles de l'Assemblée et de profiter d'un guide spécialisé, il n'existe à l'heure actuelle aucun lieu d'information et d'exposition qui rende compte de l'histoire et du patrimoine de cette chambre. Au final, la « maison du peuple » est davantage celle de ses représentants que celle de ses citoyens. La comparaison avec d'autres parlements en Europe (Chambre des communes, Bundestag, Parlement européen), qui ont investi dans des espaces d'accueil du public de grande qualité, a confirmé la nécessité d'en doter l'Assemblée nationale.

À la lumière de ces constats, et au regard du déficit de confiance croissant entre les élus et les citoyens, il a paru indispensable de proposer un espace d'accueil qui soit librement accessible (sous réserve des contrôles de sécurité liés au plan Vigipirate) à tout citoyen, un lieu de savoir et d'Histoire, mais aussi un lieu ouvert et convivial. Ce lieu devra rendre compte clairement et de façon accessible – sans simplification – de la complexité de l'institution.

Au-delà de l'aspect historique et informatif, qui permettra de valoriser le patrimoine architectural, culturel et archivistique de l'Assemblée, ce groupe a souhaité d'emblée faire de cet espace d'accueil un lieu où le visiteur ne soit pas seulement spectateur passif d'une information verticale, mais un lieu de participation et de rencontre, où tout un chacun – et notamment les plus jeunes – puisse expérimenter la fabrique de la Loi, participer à des débats et conférences, etc. Enfin, cet espace pourra également servir de ressource et d'accueil

mis à la disposition d'associations et d'organismes qui œuvrent à la démocratie citoyenne.

Telles sont les trois missions auxquelles devra répondre cet espace d'accueil, et qui orientent la première partie du rapport : information, participation, création. La seconde partie est consacrée aux fonctionnalités du lieu : un lieu accessible à tous, avec un souci particulier pour les jeunes et les personnes en situation de handicap ; un lieu qui s'inscrit dans une vocation touristique et devra prendre en compte un public étranger de plus en plus nombreux ; un lieu responsable et durable, qui répondra aux exigences sociales et environnementales. La troisième partie s'attache, en cohérence avec les propositions précédentes, à proposer des initiatives qui renforcent l'ouverture de l'Assemblée vers un public plus large : des actions de Parlement hors les murs (qui reprendront les éléments de l'espace d'accueil) et la mise en place d'une journée « Portes ouvertes », dont le point focal sera ce même espace. Enfin, le rapport s'achève sur une proposition de calendrier.

Pour examiner ce sujet, le groupe a rencontré plusieurs représentants de grands établissements culturels et scientifiques : le directeur des publics et du numérique de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais, le président d'Universcience-Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie. En outre, le groupe a visité plusieurs établissements habitués à recevoir du public : le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, l'Établissement public du Palais de la Porte dorée – Musée de l'histoire de l'immigration, la Micro-Folie de Sevran, la Philharmonie de Paris, le Mémorial de Caen. Enfin, il a choisi de se rendre au Parlement européen à Bruxelles – qui dispose d'un *Parlamentarium* et d'une Maison de l'histoire européenne – et au Bundestag, à Berlin, pour étudier le vaste projet mis en œuvre par ce parlement pour accueillir le public. Le groupe a aussi interrogé les autres parlements européens dans le cadre du Centre européen de recherche et de documentation parlementaires (CERDP). Enfin, la présidente et la rapporteure ont rencontré chacun des trois questeurs ainsi que le directeur du service des affaires immobilières et du patrimoine (SAIP) de l'Assemblée nationale.

Parallèlement, comme lors du premier semestre, des questionnaires ont été mis en ligne pour recueillir l'avis des citoyens, comme des visiteurs, des députés et de leurs collaborateurs.

INTRODUCTION

Le groupe de travail a souhaité proposer un projet ambitieux, qui ne se limite pas à l'aspect muséal et à la simple fonction d'accueil du public au sein de l'Assemblée. Il s'est attaché à concevoir un espace qui, pour rester pertinent dans quelques décennies, doit anticiper les attentes et besoins de nos citoyens envers l'institution. Cette entreprise de grande ampleur, qui prendra plusieurs années et nécessitera un investissement financier important, n'exclut pas, bien au contraire, d'améliorer en continu l'accueil du public d'ici à sa réalisation complète. C'est pourquoi certaines propositions feront valoir des mesures à court et moyen terme, qui seront réalisables avant l'achèvement de l'espace d'accueil.

1 CREER UN NOUVEL ESPACE D'ACCUEIL AU SEIN DU PALAIS BOURBON

I Objectif recherché

L'objectif de la création d'un nouveau lieu d'accueil et d'information étant de rapprocher les citoyens des élus, et favoriser une meilleure connaissance et une meilleure

compréhension de la vie parlementaire par les citoyens, il apparaît évident de localiser ce lieu au plus près des espaces d'activité des députés, soit au Palais Bourbon.

I Description

Le Palais Bourbon, seul lieu d'implantation envisageable

Au début de ses travaux, le groupe a envisagé la possibilité d'utiliser une partie de la surface disponible à l'Hôtel de Broglie, situé rue Saint-Dominique, pour abriter le nouvel espace d'accueil et d'information. Ce lieu pouvait présenter un certain nombre d'avantages, notamment en matière de sécurité. De ce point de vue, le groupe de travail a été sensible à la facilité d'accès au *Parlamentarium* et à la Maison de l'histoire européenne du Parlement européen à Bruxelles, cette facilité s'expliquant notamment par le fait que ces deux entités sont situées dans des bâtiments distincts de celui où siègent et travaillent les parlementaires européens.

Pour autant, il a semblé au groupe de travail que son choix ne pouvait reposer exclusivement sur des critères pratiques. Vouloir retisser le lien entre élus et citoyens et redonner à l'Assemblée nationale une vraie dimension de « maison du peuple » nécessite que les visiteurs puissent avoir accès et soient accueillis au Palais Bourbon. Un choix différent aurait une dimension symbolique négative.

En outre, d'un point de vue pratique, il est plus rationnel que les accueils pour les circuits de visite et cet espace d'information soient situés au même endroit – qui ne peut être que le Palais Bourbon.

Utiliser l'espace disponible sous l'emmarchement de la colonnade

Après l'audition du directeur du service des affaires immobilières et du patrimoine (SAIP) et la visite du chantier en cours devant la colonnade, le groupe de travail préconise que l'espace dégagé en sous-sol par les travaux de consolidation de l'emmarchement du Palais Bourbon soit affecté au futur espace d'accueil et d'information.

En premier lieu, il constitue un espace disponible puisqu'aucune affectation n'a été définie à ce jour, ce qui est le cas de peu de locaux à l'Assemblée. Disponibilité relativement rapide dans le temps également, car les travaux devraient s'achever au printemps 2019, si le calendrier prévisionnel est respecté.

En second lieu, cet espace se situe à un endroit à la fois pratique et symbolique. Pratique, car il est à proximité directe de l'entrée du public du 33 quai d'Orsay. En effet,

il est impératif que ce futur espace d'accueil soit facilement accessible et par une entrée différente de celle utilisée par les députés, les collaborateurs, les fonctionnaires ou les personnes auditionnées. Symbolique, puisqu'il se situe sous la façade, qui constitue l'identité visuelle de l'Assemblée nationale, à proximité directe de l'hémicycle, tout en étant séparé de façon étanche – ce qui semble absolument nécessaire pour respecter les règles de sécurité et la fluidité de la circulation dans l'enceinte du Palais.

La nécessité d'accroître l'impression de transparence – par exemple en recourant davantage au verre ou à un design plus moderne – a été plusieurs fois soulignée au cours des travaux.

PROPOSITIONS

Accroître la superficie disponible en exploitant l'espace en sous-sol

Les déplacements que le groupe de travail a effectués au Parlement européen ou dans diverses institutions culturelles sont, du point de vue de la surface dédiée, particulièrement éloquentes. Le *Parlamentarium* de Bruxelles, dont l'attractivité est croissante (environ 350 000 visiteurs par an), dispose par exemple de 3 000 m² d'exposition, dont un espace d'exposition temporaire de 130 m² et un espace de jeux de rôle de 300 m². La Philharmonie de Paris, dont l'activité ne se limite pas aux seuls concerts, dispose de 800 m² d'espaces alloués aux expositions temporaires et de 500 m² réservés aux espaces éducatifs destinés à accueillir les ateliers de pratique musicale pour les jeunes. Quant au Bundestag, il prévoit la construction d'un centre d'information des visiteurs d'environ 6 600 m².

L'espace concerné par les travaux en cours sous l'embarcadere constitue une « boîte » de 350 m², que l'on peut porter à 700 m² si on réalise deux niveaux. Néanmoins, il est à noter que l'éventualité d'un creusement des sous-sols sous la cour du Pont avait été envisagée en 2011, lors d'un projet visant à accroître les

capacités d'accueil de l'Assemblée en matière de salles de réunion. L'opération, qui n'a pas été reprise, portait la surface disponible à plus de 3 000 m² – une surface plus en ligne avec les lieux d'accueil aménagés dans les parlements étrangers au XXI^e siècle.

Au regard de l'ambition d'un espace d'accueil qui conserve sa pertinence dans plusieurs décennies, et pour lequel un investissement important est donc nécessaire pour être à la hauteur des attentes de nos concitoyens, le groupe de travail souhaite que la surface maximale disponible (3 000 m² ou plus) soit envisagée pour aménager les espaces. Les diverses missions d'information, de participation et de création, la réalisation d'un auditorium et/ou d'une salle de projection pour accueillir conférences et projections, les exigences d'accessibilité, notamment aux personnes à mobilité réduite, justifient cette ambition. Toutefois, si la totalité de cette surface ne pouvait être rendue disponible, le projet pourrait s'adapter à une surface plus réduite (dans une fourchette située entre 700 et 3 000 m² ou plus).

I Calendrier de mise en œuvre

Il dépendra très largement des choix d'aménagement et donc du volume de travaux requis. Le groupe de travail recommande le lancement, dès cet été, d'une procédure de recrutement d'un programmiste pour examiner le projet – recenser l'ensemble des besoins de l'Assemblée

nationale, vérifier leur adéquation avec les potentialités du site – et proposer des scénarios. Avec pour objectif : commencer les travaux avant la fin de la présente législature.

I Coût de la mesure ou économie générée

Là encore, le coût ne pourra être estimé qu'une fois les grandes orientations quant aux dimensions et aux fonctionnalités du lieu décidées. Il est toutefois évident

que la création et la maintenance d'un espace vaste et multifonctionnel auront des coûts financiers et humains importants, à répartir sur plusieurs années.

2 INFORMER LE PUBLIC SUR L'HISTOIRE, LE PATRIMOINE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

I Objectif recherché

L'information est, très logiquement, la première fonction d'un espace d'accueil du public.

Le groupe de travail souhaite que l'offre proposée soit équilibrée et ne se limite pas au cadre patrimonial offert par le Palais Bourbon. L'Assemblée devrait offrir un

double rôle d'information : information sur l'histoire du patrimoine (le Palais Bourbon et l'Hôtel de Lassay, leur architecture, les trésors de la Bibliothèque, les œuvres d'art...) et information sur le rôle de l'Assemblée nationale et du Parlement.

I Description

Trois aspects méritent une particulière attention.

Utiliser les richesses patrimoniales de l'Assemblée nationale

L'information sur l'histoire des institutions et la place de la représentation nationale pourrait s'appuyer sur les documents et objets que l'Assemblée possède, qui constituent certains des trésors de la Bibliothèque et des archives, aujourd'hui malheureusement trop peu

accessibles au public. Par ce biais, serait atteint le double objectif de faire connaître le rôle de l'institution, la façon dont le pouvoir législatif s'est construit au fil des siècles, et de valoriser un patrimoine largement méconnu de l'Assemblée.

Recourir à tous les supports et toutes les formes d'interactivité pour faciliter le parcours du visiteur

Afin de rompre avec la dimension purement muséale et d'illustrer le rôle premier et étymologique du Parlement comme lieu de débat, il pourrait également être envisagé de diffuser des extraits sonores de grands discours parlementaires (sous la forme de « douches sonores »), prononcés lors de moments historiques importants ou à l'occasion de l'examen de lois emblématiques. Le

parcours du visiteur devra être le plus libre possible, et recourir à tous les supports rendant la visite la plus interactive et la moins monotone (photos, vidéos, projections, tableaux interactifs, œuvres sonores, réalité augmentée, etc.). Tous ces supports seront également utilisés pour expliquer avec pédagogie le fonctionnement de l'Assemblée.

Enrichir la visite de projections et conférences

Une salle de projection plus grande que la salle actuelle, et/ou un auditorium et des salles dédiées à des expositions permanentes et temporaires, pourraient accueillir du public pour la projection d'un film documentaire sur l'histoire de l'Assemblée et des conférences sur son fonctionnement. Ces conférences devront être adaptées en fonction du public (généraliste,

scolaires, familles avec des plus jeunes, visiteurs étrangers, etc.).

À noter que la partie informative sur le fonctionnement du Parlement pourra inclure un volet concernant le Sénat, puisqu'il est impossible de comprendre le processus législatif sans rendre compte de la chambre haute.

I Calendrier de mise en œuvre

Il dépendra largement de celui retenu pour l'ouverture de l'espace d'accueil proposé. Si celle-ci devait se dérouler par étapes, l'information apparaît comme la mission prioritaire.

En attendant, les circuits de visite pourraient mieux prendre en compte les différentes missions d'information évoquées.

PROPOSITIONS

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

I Coût de la mesure ou économie générée

Il peut être très variable en fonction des outils utilisés et de la surface mise à disposition. Le recours à des techniques numériques et interactives multiples et

innovantes est évidemment un facteur budgétaire important.

3 FAIRE PARTICIPER LE PUBLIC A L'EXPERIENCE DE LA FABRICATION DE LA LOI

I Objectif recherché

Il s'agit, dans ce nouveau lieu, au-delà de la simple information à caractère historique et patrimoniale, de rendre plus intelligible le processus de fabrication de la

loi. Pour ce faire, un espace de « participation » pourrait être rajouté aux espaces consacrés à la pure information du public.

I Description

La visite du *Parlamentarium* a permis de valoriser l'un de ses plus grands succès : un espace de 300 m² uniquement dédié à des séances de jeux de rôle à destination des groupes scolaires. Ces jeux de rôle permettent à 15 000 jeunes par an de jouer, pendant deux heures, le rôle du député et d'être placés dans différentes situations (conférence de presse, séance plénière, commission...), où ils doivent prendre position, débattre, informer ou rendre compte.

C'est à la fois l'un des enjeux majeurs de l'information du public et l'un des plus délicats à mettre en œuvre. Il s'agit de rendre intelligible la procédure législative ainsi que le rôle et les pouvoirs de chacun de ceux qui y concourent, en les mettant à la portée de tous les visiteurs, quel que soit leur degré d'information préalable. Même si la réflexion sur les modalités concrètes de cette mission se déroulera ultérieurement, il apparaît que l'outil numérique peut être, de ce point de vue, un précieux allié, notamment en permettant de proposer des scénarios interactifs.

I Calendrier de mise en œuvre

Il dépendra largement de celui retenu pour l'ouverture de l'espace d'accueil proposé.

I Coût de la mesure ou économie générée

Il dépendra de l'ampleur des opérations menées et devra donc être chiffré ultérieurement.

PROPOSITIONS

4 AMENAGER UN « LABORATOIRE OUVERT » AU SERVICE DE LA DEMOCRATIE CITOYENNE

I Objectif recherché

La participation citoyenne doit pouvoir passer par le « faire ». L'objectif est de proposer des outils à cet effet – aux organisations comme à tout citoyen –, afin de

renforcer le lien entre ceux-ci et l'institution et de les faire participer à la réflexion politique.

I Description

La réflexion engagée et les méthodes de travail mises en place par le groupe de travail sur la démocratie numérique et les nouvelles formes de participation citoyenne rendent particulièrement opportun d'envisager l'installation d'un espace de création et de coconstruction des outils permettant d'établir et de renforcer les liens et le dialogue entre l'Assemblée nationale et la société. Les expériences de type « *Fab' Lab* » ou « *Makers Lab* » présentées par exemple au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou ou à la Micro-Folie de Sevrans, sont à cet égard, très significatives dans leur capacité à réunir des publics aux origines et aux objectifs très différents – mais que rassemblent une même curiosité et une même attention pour les ressources proposées.

Selon les recommandations du même groupe de travail, qui s'inspire du succès du *Hacker Lab* installé au sein du Parlement brésilien, un tel espace favoriserait l'ouverture, la transparence et la rénovation de la vie publique. La mission principale de cet espace serait de permettre la réunion d'une communauté diverse (parlementaires, citoyens, *civic tech*, développeur, hacktivistes, chercheurs, journalistes, étudiants, associatifs, etc.). Ces échanges pourront permettre de mieux identifier les besoins de l'Assemblée nationale et les attentes de la société civile. Dans un deuxième temps, cet espace accueillera les structures ou personnes qui développent ou expérimentent des solutions de nature numérique ou autre, qui facilitent et améliorent la démocratie citoyenne. Cet ensemble de procédés et d'outils technologiques serait élaboré dans l'objectif d'améliorer le système politique et de renforcer le lien démocratique entre les citoyens et les instances parlementaires, voire gouvernementales.

Dans cet espace dédié, qui s'appuierait sur un dispositif simple (une grande table centrale entourée de petits bureaux, avec des écrans et des dispositifs de téléprésence, une connexion internet haut débit et des serveurs), plusieurs types d'événements pourraient par ailleurs avoir lieu : des ateliers sur des axes thématiques (la fabrique de la loi, le travail des parlementaires, la participation des citoyens, la transparence, etc.) ; des hackathons (une ou deux journées réunissant des développeurs pour développer rapidement et de manière collaborative des prototypes de solution informatique) ; des formations à destination des parlementaires et collaborateurs sur des sujets techniques ; un cycle de rencontres pour le grand public (conférences, débats, colloques, etc.) ; des projets collaboratifs avec d'autres organismes d'État ou institutionnels sur des défis partagés.

Pour éviter l'entre-soi des professionnels, cet espace sera ouvert – hors événements ou séances spécifiques – à tous ceux qui le souhaitent : députés, collaborateurs, mais aussi tout le public de passage dans l'espace d'accueil.

Cet espace permettrait ainsi que s'établisse une relation à double sens, contrepartie de l'information des citoyens qu'il est aussi, en leur permettant de contribuer directement à la réflexion du Parlement – en se l'appropriant pour en faire un lieu de travail et de réflexion. Il permettrait aussi de simplifier les rencontres avec les députés, impossibles dans l'hémicycle ou lors de la plupart des visites organisées.

PROPOSITIONS

I Calendrier de mise en œuvre

Cet espace est un de ceux qui pourraient, au moins à titre expérimental, être testés et se situer ailleurs qu'au Palais Bourbon – permettant une réalisation indépendante des

choix retenus pour l'espace situé sous l'emmarchement du Palais Bourbon.

I Coût de la mesure ou économie générée

Le coût est lié à l'aménagement du lieu d'implantation, à la qualité de l'équipement technologique, mais surtout à l'exploitation de cet espace, qui s'appuiera sur des

technologies nécessitant des actualisations régulières et des animateurs spécialisés.

PROPOSITIONS

5 PROMOUVOIR UN LIEU ACCESSIBLE A TOUS LES PUBLICS, NOTAMMENT LES JEUNES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

I Objectif recherché

L'Assemblée nationale, maison du peuple, doit véritablement être ouverte à tous, non seulement au public directement intéressé par l'institution et son patrimoine, mais aussi aux visiteurs se sentant moins immédiatement concernés, en particulier les jeunes ou les personnes éloignées de l'information politique ou institutionnelle.

I Description

Les visites de l'Assemblée sont d'ores et déjà adaptées, par les personnels chargés de les guider, aux différents types de publics. Il conviendrait, en s'appuyant sur les retours d'expérience en la matière, de renforcer nettement cette souplesse de l'accueil et de proposer de nouvelles formes d'attractivité.

Les visites doivent être attractives d'abord pour les jeunes (enfants, adolescents, étudiants) – dans un cadre scolaire ou non ; mais aussi adaptées pour les familles, pour les groupes comme pour les visiteurs individuels. Elles doivent être accessibles facilement aux personnes âgées. Les préparations aux visites – présentées dans la proposition 8 ci-après – s'articuleront avec un accueil d'autant plus différencié qu'il aura été anticipé.

Les travaux d'aménagement des nouveaux espaces devront répondre aux normes les plus exigeantes dans le domaine de l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Ainsi, l'impossibilité ou la restriction d'accès des personnes à mobilité réduite à divers espaces du Palais Bourbon (entrée du 33 Quai d'Orsay ; salle audiovisuelle ; tribunes du public ; sortie sur la rue Aristide Briand) devront être évidemment résolues par le nouvel espace d'accueil.

À court terme, et dans l'attente de l'achèvement de cet espace, les recommandations du groupe de travail sur les conditions de travail à l'Assemblée nationale et le statut des collaborateurs parlementaires, comprises dans son rapport de ce semestre portant sur l'accessibilité, devront être mises en œuvre : définition d'un lieu où les PMR pourront visionner le film institutionnel sur des tablettes

L'accueil doit, plus largement, être adapté à tous les types de publics : visiteurs individuels, groupes ou familles. Une attention particulière doit être portée aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite (PMR).

(à défaut de pouvoir accéder à la salle audiovisuelle) ; amélioration des plans inclinés existants ; création de places de stationnement dédiées près du 33 Quai d'Orsay ; amélioration de la signalisation du parcours, etc.

Les personnes en situation de handicap visuel, auditif ou cognitif ne bénéficient pas de dispositifs pérennes adaptés, mais d'un accueil spécifique, qui reste ponctuel. Or les progrès du numérique offrent de nouvelles opportunités en matière d'accessibilité du patrimoine ; l'espace d'accueil devra s'inspirer au maximum des innovations les plus performantes conçues par et pour les musées. Il en est ainsi des dispositifs numériques multi-handicaps (outils mobiles de type « compagnon de voyage » avec des fonctionnalités d'autodescription, adaptations textuelles et visuelles), des dispositifs numériques « handicap visuel » (usage du toucher simultané à des descriptions audio) ou « handicap auditif » (application mobile en langue des signes) notamment.

D'ores et déjà, un certain nombre de mesures peuvent être prises : formation renforcée des fonctionnaires chargés des visites, transcriptions en braille, adaptations des audio-guides pour prendre en compte les handicaps visuels ou auditifs, maquettes et plans interactifs et tactiles ou documents établis en version « facile à lire et à comprendre », évaluation et suivi régulier en association avec les organes représentatifs des personnes en situation de handicap, élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour l'accueil de celles-ci, etc.

PROPOSITIONS

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

I Calendrier de mise en œuvre

Plusieurs mesures peuvent être mises en œuvre rapidement, en particulier pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les autres tiennent à des aménagements plus importants, notamment dans la perspective de la création de l'espace d'accueil proposé.

I Coût de la mesure ou économie générée

Les mesures de court terme devraient pouvoir être mises en œuvre pour un coût relativement limité. Celles de moyen-long terme, liées à l'aménagement des bâtiments,

sont d'un coût plus ou moins important en fonction de l'ampleur du projet d'espace d'accueil qui sera retenu.

6 FAVORISER L'ACCUEIL DU PUBLIC ETRANGER POUR RENFORCER LE RAYONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

I Objectif recherché

Si l'Assemblée nationale accueille, à l'heure actuelle, peu de visiteurs étrangers, hors les délégations officielles, elle jouit d'une implantation géographique particulièrement favorable : la proximité plus ou moins immédiate de musées mondialement réputés (le Louvre et le musée d'Orsay évidemment, mais aussi le Grand Palais ou le musée Rodin) et d'attractions touristiques plus ou moins incontournables (Tour Eiffel, Église Saint-Louis des Invalides et tombeau de Napoléon, Champs-Élysées...) rend ses abords fréquentés, tout au long de l'année, par

de nombreux touristes étrangers. Il est donc important que l'Assemblée nationale sache aussi attirer ces visiteurs, en lien avec les services compétents de la Ville de Paris.

De surcroît, l'ouverture de l'Assemblée à un public étranger participe pleinement de l'objectif de rayonnement que poursuit ce groupe de travail. Le rayonnement doit être compris dans sa dimension internationale. Un accueil de qualité et adapté aux visiteurs étrangers contribuerait à conforter le prestige de l'Assemblée et des institutions françaises.

I Description

Accroître les possibilités de visites du Palais Bourbon en langue étrangère

Cette mesure, simple et aisément réalisable, peut se décliner en deux volets.

D'une part, la documentation papier mise à la disposition des visiteurs pourrait être plus largement proposée en plusieurs langues étrangères. Actuellement, parmi les documents accessibles gratuitement lors de la visite du Palais, seul le dépliant *Bienvenue à l'Assemblée nationale* est traduit en anglais. Il pourrait être envisagé de le rendre disponible dans d'autres langues (allemand, italien, espagnol, mais aussi chinois, russe ou coréen, en fonction des nationalités les plus représentées parmi les

touristes à Paris) et de procéder parallèlement à la traduction d'autres brochures ou dépliant, comme celui consacré à l'œuvre de JonOne par exemple. La même démarche pourrait être engagée pour les audioguides utilisés lors des visites libres, actuellement seulement en langue anglaise.

D'autre part, pourrait être étudiée la possibilité d'accroître l'offre de visites en langues étrangères. Celles-ci existent déjà mais gagneraient à être plus nombreuses et plus diverses, notamment en valorisant les compétences des personnels qui le souhaiteraient.

Doter le futur espace d'accueil de contenus multilingues

De ce point de vue, le *Parlamentarium* de Bruxelles offre une bonne source d'inspiration puisque tous les contenus présentés sont accessibles dans les 24 langues officielles de l'Union européenne. Cette possibilité n'entraîne aucun alourdissement excessif, notamment visuel, puisque chaque visiteur est équipé d'un boîtier qui lui sert à la fois d'audio-guide et de « clé » lui permettant de déverrouiller les tablettes numériques tactiles dans les salles. Les textes

ou extraits sonores disponibles sont alors proposés dans la langue choisie par le visiteur lors de la remise du boîtier.

A minima, pour les contenus non numériques, tous les contenus écrits dans la partie historique de l'espace d'accueil devront être traduits en anglais, comme cela se fait dans tous les musées actuellement.

Accroître, le cas échéant, la pédagogie de certains contenus

Il est nécessaire, on l'a vu, d'adapter les contenus proposés aux différents publics, notamment en fonction de l'âge ou du handicap des visiteurs. Le même souci de pédagogie devrait être pris en compte concernant les

visiteurs venant de pays étrangers, dans lesquels le fonctionnement institutionnel et le processus d'élaboration de la loi peuvent être très éloignés des nôtres.

PROPOSITIONS

I Calendrier de mise en œuvre

La mise à disposition d'outils de visite ou de visites guidées plus nombreuses en langues étrangères est un objectif atteignable à moyen-court terme. Les deux autres

objectifs seront à prendre en compte lors de la conception de l'espace d'accueil et évolueront donc en fonction de la réalisation de celui-ci.

I Coût de la mesure ou économie générée

Il sera relativement modeste puisqu'il s'agira essentiellement dans chacun des cas de coûts de traduction.

PROPOSITIONS

7 CONCEVOIR UN SITE EXEMPLAIRE EN MATIERE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SECURITAIRE

I Objectif recherché

La responsabilité sociale – voire, plus largement sociétale – et environnementale de l'Assemblée en matière d'accueil

doit se traduire de façon exemplaire dans les solutions retenues.

I Description

Le respect des normes et des bonnes pratiques en matière sociale et environnementale devra guider la conception, la réalisation mais également l'exploitation des nouveaux espaces mis en service. Pour ce faire, les recommandations émises par le groupe de travail sur le développement durable devront être prises en compte au fur et à mesure de la publication de ses rapports, afin d'accompagner le processus de réalisation de l'espace d'accueil.

Ce nouvel espace devra pallier les manques aujourd'hui constatés au sein du lieu d'accueil du public : il devra comporter un lieu de restauration légère (type café) ainsi que plusieurs espaces de repos et de détente, afin que les visiteurs s'y sentent à l'aise et puissent visiter chacun à son rythme. La Boutique de l'Assemblée nationale gagnerait par ailleurs à être intégrée à cet ensemble, en fonction néanmoins de ce qui sera décidé quant au parcours des visites et des espaces disponibles.

En matière sociétale, la visite du groupe de travail au Mémorial de Caen a permis de constater l'importance accordée à l'équipe chargée de l'accueil, lorsque celui-ci se tient dans un cadre très vaste, proposant des activités et des formes de visite très diverses : pour simples visiteurs, public scolaire, étudiants chercheurs... Le choix de l'établissement s'est porté sur une équipe entièrement intégrée. Il se traduit dans les faits par une collaboration souple et naturelle entre tous les personnels, qui ont conscience d'appartenir à la même structure, à l'image affirmée. Tous participent, dans leur domaine propre, à la qualité de la visite. Ce type de projet commun, partagé par l'ensemble des animateurs de l'accueil, pourrait permettre de mieux impliquer tant les personnes travaillant en permanence à l'Assemblée nationale que les visiteurs occasionnels ou réguliers.

Enfin, la place particulière de l'Assemblée nationale impose également une vigilance renforcée en matière de sécurité, tant pour l'institution elle-même, ceux qui y travaillent, que pour les visiteurs et ceux qui les accueillent.

I Calendrier de mise en œuvre

La prise en compte de la responsabilité sociale et environnementale devra accompagner le projet de

nouvel espace d'accueil pendant tout son développement.

I Coût de la mesure ou économie générée

Les coûts sont fonction des degrés d'ambition et d'exemplarité retenus pour le futur espace d'accueil, tant en termes d'aménagement que d'exploitation.

PROPOSITIONS

8 DEPLOYER L'ESPACE D'ACCUEIL EN DEHORS DU PALAIS BOURBON, VIA DES OPERATIONS HORS LES MURS

I Objectif recherché

Si l'espace d'accueil et d'information du public de l'Assemblée nationale a pour objectif de combler un manque – celui d'un lieu d'accueil et de rencontre entre élus et citoyens –, il ne pourra à lui seul pallier le déséquilibre géographique, qui privilégie les Parisiens et Franciliens au détriment du reste du pays. Toutes les auditions menées et tous les déplacements effectués pointent du doigt la difficulté d'atteindre une partie de la population, qui se sent exclue de fait de l'offre culturelle

ou de l'information institutionnelle. Enfin, il faut tenir compte que pour une immense majorité de nos concitoyens, la visite de ce lieu signifie un voyage à Paris, qui n'est pas toujours envisageable d'un point de vue financier.

La mise en œuvre d'opérations « hors les murs » vise à répondre à ce défi, en allant à la rencontre du public dans les territoires pour contribuer à recréer le lien entre les citoyens et la représentation nationale.

I Description

Maints exemples de réalisations très diverses et rencontrant un réel succès ont été présentés au groupe

de travail lors de ses auditions et déplacements. Trois pistes, non exhaustives, pourraient être envisagées.

Un partenariat avec les Micro-Folies pour promouvoir le patrimoine de l'Assemblée nationale

Lors de sa visite à la Micro-Folie de Sevran, le groupe de travail a pu découvrir le musée virtuel abrité par celle-ci, qui constitue l'attraction principale du site. Ce musée virtuel consiste en la projection sur un écran géant d'un film d'une quinzaine de minutes composé d'images de diverses œuvres appartenant au patrimoine culturel français : tableaux, bâtiments et jardins, objets, etc. Chaque spectateur a devant lui une tablette tactile (dotée d'une image en très haute résolution), sur laquelle les mêmes images sont projetées, et il peut, lorsqu'il le souhaite, interrompre le déroulement du film sur sa tablette, afin de lire les contenus disponibles, sur l'œuvre et les œuvres associées. Les œuvres présentées évoluent périodiquement et sont mises à la disposition des autres établissements dits Micro-Folies par le biais d'un

partenariat. Celui-ci est établi à ce jour avec douze institutions, parmi lesquelles le château de Versailles, la Rmn-Grand Palais ou le Louvre notamment.

L'annonce récente par la ministre de la culture du déploiement de 200 Micro-Folies sur l'ensemble du territoire français constitue une opportunité non négligeable pour toucher un public souvent laissé à l'écart des institutions culturelles. Le groupe de travail propose que l'Assemblée nationale s'inscrive dans cette démarche et établisse un partenariat avec les Micro-Folies. Un tel partenariat permettrait d'inclure le patrimoine architectural et culturel – comme certains trésors de la Bibliothèque par exemple – dans le catalogue des œuvres présentées ou de proposer une visite en 3D de l'Assemblée, notamment.

L'élaboration de kits de préparation de la visite

Afin que les visiteurs du futur espace puissent profiter au mieux de leur visite, il pourrait être utile de mettre à leur disposition des kits de préparation. Les supports à utiliser et le contenu de ces kits devront être élaborés ultérieurement, mais une offre dématérialisée, via le site internet de l'Assemblée nationale, paraît à la fois envisageable, peu coûteuse et efficace pour assurer une large diffusion. Les Micro-Folies offrent ainsi la possibilité

de visionner en ligne les œuvres contenues dans le musée virtuel, en intégralité ou regroupées par thème.

Une attention supplémentaire pourra être apportée aux publics scolaires, qui sont prioritaires, par le biais d'outils spécifiques de préparation à la visite à destination tant des enseignants que des élèves – comme cela avait été proposé à l'époque du « musée du Parlement » à Versailles.

PROPOSITIONS

La mise en œuvre d'expositions et/ou de rencontres itinérantes

Au début des années 1990, le Bureau de l'Assemblée nationale avait décidé la mise en œuvre d'une exposition décentralisée qui réponde à la question : « À quoi sert un député ? ». Cette exposition, « Député-Députés », qui présentait au public l'histoire, la vie quotidienne, le travail et les fonctions du député, circula dans douze grandes villes pendant deux ans et connut un réel succès.

Dans le même esprit, une réflexion pourrait être engagée sur la réalisation d'expositions, de conférences, de rencontres itinérantes, en s'appuyant sur un maillage territorial plus étroit et sur les relais que constituent les élus locaux. Ces manifestations constitueraient un prolongement logique à l'espace de rencontre et de débat dont la création est préconisée par le groupe de travail.

I Calendrier de mise en œuvre

Une fois déterminées les actions précises à engager, leur mise en œuvre, au moins partielle, peut être rapide et

avoir lieu avant l'ouverture du nouvel espace d'accueil proposé.

I Coût de la mesure ou économie générée

Il dépendra de la nature exacte des opérations menées et devra donc être chiffré ultérieurement.

S'agissant du partenariat avec les Micro-Folies par exemple, le coût à anticiper est quasi-nul. La question de la prise en charge – par l'Assemblée ou par les Micro-Folies – de la réalisation d'une visite en 3D de l'Assemblée nationale devra néanmoins être intégrée.

9 ORGANISER UNE JOURNÉE « PORTES OUVERTES » À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

I Objectif recherché

Organiser – au-delà des Journées du patrimoine, qui ne sont pas propres à l'Assemblée nationale – une journée

« Portes ouvertes », comme cela existe dans d'autres parlements, anglais et allemands notamment.

I Description

L'intérêt du public pour l'Assemblée nationale est important :

- / plus de 3 000 visites de groupes sont organisées chaque année pour un public de visiteurs de plus de 100 000 personnes et toutes les demandes ne peuvent être satisfaites ;

- / les demandes d'accès des citoyens à la séance publique sont également très nombreuses. En moyenne, plus de 35 000 personnes par an assistent à la séance (y compris celles qui viennent dans le cadre des visites) ;
- / les Journées du patrimoine accueillent chaque année plus de 12 000 visiteurs environ (14 122 visiteurs pour les Journées des 16 et 17 septembre 2017).

Objectifs de l'organisation d'une journée « Portes ouvertes » à l'Assemblée nationale

Cette journée « Portes ouvertes » se distinguerait des actuelles Journées européennes du Patrimoine, axées sur la découverte de l'histoire et de l'architecture du bâtiment, et viserait à faire connaître et comprendre ce que sont l'Assemblée nationale et la démocratie parlementaire – en expliquant, en particulier, le fonctionnement de l'institution et le travail législatif.

Elle répondrait à l'intérêt des Français pour l'institution et contribuerait ainsi à rapprocher les citoyens des élus, en leur faisant découvrir la réalité du travail parlementaire dans son aspect quotidien.

Les journées « Portes ouvertes » des parlements européens

En Europe, de nombreux parlements ont mis en place des journées « Portes ouvertes », en particulier le Parlement européen et les parlements allemand, britannique, estonien, finlandais, suédois et suisse.

Modalités

Les informations recueillies permettent d'identifier trois axes principaux autour desquels cette journée pourrait être organisée :

- / *Rencontre avec des parlementaires*

Fréquence et lieu

Le rythme est le plus souvent annuel et ces journées se déroulent au sein même du parlement.

Le Parlement estonien a développé l'usage du « *open house day* », qui célèbre chaque année depuis 1999 l'anniversaire de la première élection de l'Assemblée constituante, le 23 avril 1919. En Suède, les journées « Portes ouvertes » sont organisées tous les deux ans. Au Royaume-Uni et en Finlande, elles ont lieu deux fois par an.

Certains parlements offrent aux visiteurs l'opportunité de rencontrer des parlementaires et leurs collaborateurs pour des échanges et des retours d'expériences (Suède, Estonie). Le Parlement suisse organise pour des groupes de visiteurs une séance de 30 minutes pendant laquelle un député répond aux questions posées par les membres du groupe. Le responsable du groupe doit préalablement prendre contact avec le député en question. Quant au Parlement européen, il prévoit des petites conférences avec des députés.

PROPOSITIONS

/ Possibilité d'assister en observateur à des réunions de commission

Au Riksdag (parlement suédois), les comités tiennent un certain nombre d'audiences ouvertes au public. Au Riigikogu (parlement estonien), il est possible de participer en tant qu'observateur aux séances publiques des commissions et de rencontrer les membres du parlement.

/ Ateliers, séminaires, conférences

La journée « Portes ouvertes » du Bundestag est organisée chaque année avec des ateliers et des conférences. Des députés et des représentants des services sont présents. Un dispositif équivalent a été mis en place par le parlement finlandais.

L'organisation d'une journée « Portes ouvertes » à l'Assemblée nationale

La première question qui se pose porte sur l'organisation possible de cette journée un jour de séance.

La possibilité pour le public d'assister à des réunions de commission est réduite, en raison de la taille des salles de commission. De même, les capacités d'accueil en séance publique sont limitées.

Au total, la cohabitation du travail parlementaire avec une journée « Portes ouvertes » paraît matériellement difficile.

Il apparaît donc préférable, au moins dans un premier temps, d'organiser cette journée « Portes ouvertes » quand il n'y a pas de séance.

/ Débat avec des parlementaires

Après la présentation du travail parlementaire, aurait lieu un débat d'une heure environ avec trois à cinq parlementaires sur un thème « grand public », qui serait déterminé chaque année. Les interventions des députés seraient suivies de questions du public. Un animateur extérieur serait chargé de la régulation du débat.

/ Ouverture des commissions et autres organes de l'Assemblée

Certaines commissions ou organes de l'Assemblée pourraient accueillir du public, dans la mesure des places disponibles, et sur inscription préalable.

/ Déambulation dans l'Assemblée

Les groupes de visiteurs pourraient circuler dans l'Assemblée, avec un guide. Exceptionnellement, il serait intéressant d'ouvrir les espaces d'habitude fermés aux visites : Hôtel de Lassay, questure, salle de presse, et même les bâtiments qui abritent les bureaux des députés.

/ Organisation d'un événement de clôture

Pour rendre ces journées attractives, pourrait leur être associé un événement en fin de journée, comme le fait par exemple le Parlement estonien (rencontre avec une personnalité, présentation de projets culturels ou politiques innovants par des start-up, des étudiants...).

Une identité visuelle devra être associée à ces journées pour faciliter leur reconnaissance. Le site de l'Assemblée et les réseaux sociaux permettront de faire connaître leur existence. Une première édition pourrait être envisagée en 2019.

Dans un deuxième temps, en tirant les enseignements de la première édition, une formule plus ambitieuse, intégrant des technologies numériques innovantes, pourrait être envisagée – notamment dans le cadre de la création du futur espace d'accueil.

Fréquence et lieu

Elle pourrait se dérouler une fois par an en période de session, un samedi sans séance, sur une demi-journée, au cours du premier semestre de l'année.

Dispositif proposé

/ Ouverture de la journée et présentation du travail parlementaire à partir de « Powerpoint »

Une allocution d'accueil serait prononcée par le Président ou un vice-président de l'Assemblée nationale, en salle Colbert (248 places).

La procédure législative pourrait être expliquée de manière très concrète et vivante en partant d'un projet de loi déposé par le Gouvernement et en décrivant le processus de modification du texte jusqu'à son adoption définitive. Cette présentation pourrait être faite par des fonctionnaires du service de la séance et/ou des commissions.

Une première partie porterait sur l'examen du texte en commission et une seconde, sur l'examen du texte en séance publique. Enfin, une troisième partie pourrait être consacrée à la présentation des missions de contrôle de l'Assemblée nationale à partir d'exemples précis de contrôles effectués récemment (mission d'évaluation et de contrôle, CEC, OPECST...) soit par un fonctionnaire de l'Assemblée, soit par un parlementaire.

PROPOSITIONS

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

I Calendrier de mise en œuvre

L'organisation d'une journée « Portes ouvertes » pourrait être mise en œuvre à brève échéance, dès le premier semestre 2019. Au vu de cette première expérimentation,

une éventuelle extension du dispositif pourrait être envisagée.

I Coût de la mesure ou économie générée

Le coût d'une journée « Portes ouvertes » serait négligeable. Une extension du dispositif pourrait en

revanche se traduire par un surcoût plus ou moins conséquent selon l'option retenue.

PROPOSITIONS

10 ÉLABORER UN CALENDRIER PREVISIONNEL A LA FOIS REALISTE ET AMBITIEUX

I Objectif recherché

Si un calendrier précis n'est ni possible, ni souhaitable à ce stade – car il faut garder de la souplesse pour la mise en œuvre du projet –, il est néanmoins utile de fixer les

premières échéances afin de démarrer le plus rapidement possible les travaux de réflexion et de conception du futur espace d'accueil.

I Description

Le groupe de travail préconise, dès l'adoption par le Bureau des orientations contenues dans le présent rapport, que soit lancée la procédure de recrutement d'un programmiste, préalable indispensable à la réalisation du futur espace d'accueil. La tâche de celui-ci consistera à imaginer et à présenter des scénarios d'agencement et de mise en relation des différents espaces souhaités (information, espace(s) de détente et de restauration, espace de débat, etc.) en fonction de la superficie disponible, des normes techniques et environnementales à respecter, ainsi que des priorités retenues. Le recrutement d'un programmiste devrait prendre environ trois mois, de même que la réalisation de son étude.

Le calendrier pourra ensuite être affiné, étape par étape, en fonction des propositions faites par le programmiste et des choix effectués par l'Assemblée nationale. Il est toutefois d'ores et déjà possible de prévoir l'organisation d'un concours d'architecture, afin de réfléchir à l'intégration du nouvel espace d'accueil au monument existant. Ce concours prendra nécessairement plusieurs

mois – environ six mois –, surtout s'il est à dimension internationale. Une fois la conception de l'espace finalisée, devra intervenir le recrutement des différentes entreprises prestataires, pour lequel un délai de six mois minimum est nécessaire. Puis, s'ouvriront une période d'études préalables, d'une durée équivalente, et un travail de programmation par la maîtrise d'ouvrage qui peut être estimé, d'après le service des affaires immobilières et du patrimoine, à six mois également. À ce moment-là seulement, les premiers travaux pourront commencer – la durée de ces derniers étant évidemment impossible à prévoir, tant ils dépendront des orientations retenues, des contraintes identifiées au cours des études menées (contraintes techniques, géographiques, etc.) et, le cas échéant, d'éléments conjoncturels (contraintes météorologiques par exemple).

Compte tenu de l'ensemble des contraintes identifiables à ce jour, le groupe de travail propose donc de retenir comme objectif un démarrage des travaux avant la fin de la mandature, pour une ouverture de l'espace d'accueil et d'information au cours de la XVI^e législature.

I Calendrier de mise en œuvre

La proposition peut être mise en œuvre immédiatement.

I Coût de la mesure ou économie générée

Le coût de la proposition est nul. Mais le calendrier prévisionnel pourrait s'accompagner d'une fourchette d'évaluation du projet.

LISTE DES PERSONNES AUDITIONNEES

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

15 MARS 2018

- / M. Bruno Maquart, Président d'Universcience – Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie ;
- / M. Stéphane Guy, Directeur du Service des affaires immobilières et du patrimoine de l'Assemblée nationale.

22 MARS 2018

- / M. Vincent Poussou, Directeur des publics et du numérique de la Réunion des musées nationaux-Grand Palais.

LISTE DES DEPLACEMENTS

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

130 NOVEMBRE 2017

Déplacement à Londres (Chambre des communes) :

- / Dame Rosie Winterton, MP, Deputy Speaker ;
- / Sir Edward Leigh, MP ;
- / M. Stephen Crabb, MP ;
- / Baroness McIntosh of Pickering, Membre de la Chambre des Lords ;
- / Baroness Taylor of Bolton, Membre de la Chambre des Lords ;
- / M. Joël Blackwell et Mme Brigid Fowler, Hansard Society ;
- / M. Mark Cridge, Chief Executive, My Society ;
- / Mme Emily Unell, Business Manager, Education and Engagement ;
- / Mme Anne-Marie Griffiths, Clerk, Petitions Committee ;
- / Mme Paola Debril-Loiseau, Conseillère politique, Ambassade de France.

120 MARS 2018

Déplacement à Bruxelles (Parlement européen) :

- / Mme Sylvie Guillaume, Députée européenne, Vice-Présidente en charge de la politique d'information et de communication ;
- / M. Jaume Duch Guillot, Directeur Général de la communication ;
- / Mme Constance Itzel, Responsable de la Maison de l'histoire européenne ;
- / M. Stéphane van Wassenhove, Chef de projet (visite du Parlamentarium).

129 MARS 2018

Visite du Centre Georges Pompidou :

- / M. Benoît Parayre, Directeur de la Communication et des partenariats ;
- / Mme Catherine Guillou, Directrice des Publics.

15 AVRIL 2018

Visite de l'Établissement public du Palais de la porte Dorée (Musée national de l'histoire de l'immigration-Aquarium tropical) :

- / M. Benjamin Béchaux, Directeur du développement, des publics et de la communication.

112 AVRIL 2018

Visite de la Micro-Folie de Sevrans :

- / Mme Marie Villette, Directrice Générale de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette ;
- / M. Phaudel Khebchi, Directeur de la Micro-Folie de Sevrans.

LISTE DES DEPLACEMENTS

L'ouverture de l'Assemblée
nationale à la société
et son rayonnement
scientifique et culturel

19 AVRIL 2018

Visite de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris :

/ Mme Clara Wagner, Directrice Déléguée aux relations institutionnelles et internationales.

15 MAI 2018

Visite du Mémorial de Caen :

/ M. Stéphane Grimaldi, Directeur général.

17 JUIN 2018

Déplacement à Berlin (Bundestag) :

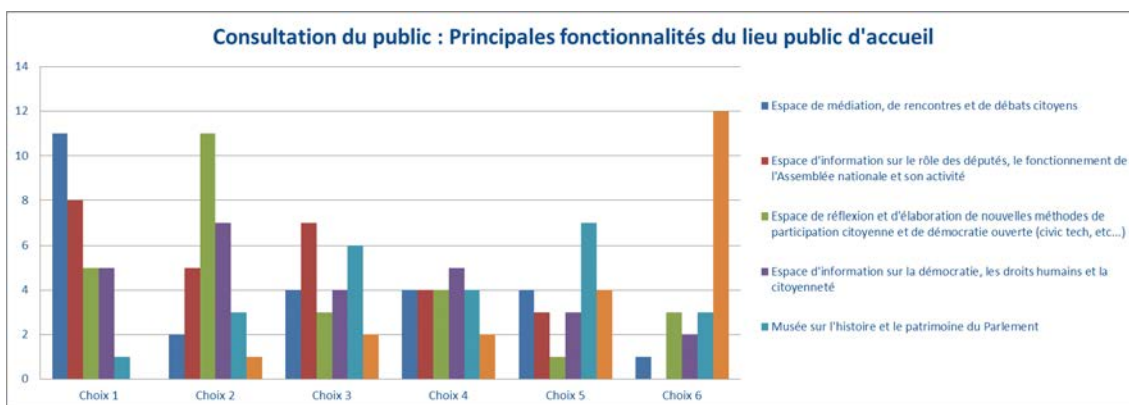
- / Dr. Hans-Peter Friedrich, Vice-Président du Bundestag, Membre du Bundestag, Président de la commission des affaires intérieures du comité des doyens ;
- / Mme Ursula Groden-Kranich, Membre du Bundestag du groupe parlementaire CDU/CSU ;
- / Mme Michaela Noll, Membre du Bundestag du groupe parlementaire CDU/CSU ;
- / M. Andreas Jung, Membre du Bundestag du groupe parlementaire CDU/CSU ;
- / Mme Svenja Stadler, Membre du Bundestag du groupe parlementaire SPD ;
- / Dr. Beate Hasenjäger, Chef de la direction ZT Services techniques et intendance ;
- / Dr. Sören Roos, Chef de la direction IO Information et relations publiques ;
- / Dr. Rolf Lohmann, Chef du service IO 1 Service d'accueil des visiteurs ;
- / Mme Eva Schievelbusch, Chef du service ZT 1 Projets de constructions et biens immobiliers ;
- / Dr Rolf Lohmann, Chef du service IO 1 Service d'accueil des visiteurs ;
- / Dr. Jochen Guckes, Administrateur au service WI 4 Programmes d'échanges internationaux.

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DES INTERNAUTES

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

Les résultats des consultations en ligne, ouvertes au titre du Groupe de travail du 3 mai au 31 mai 2018, **en direction du public** d'une part, et **des députés et collaborateurs** d'autre part, font apparaître qu'un assez grand nombre de personnes ont pris connaissance du formulaire en question sur le site de l'Assemblée nationale : 808 formulaires consultés de la part du public et 196 de la part des députés et collaborateurs. En revanche, un nombre plus limité y a répondu : 128 réponses partielles et 68 réponses complètes de la part des députés et collaborateurs ; 769 réponses partielles et 39 réponses complètes de la part du public.

Parmi le public interrogé, à la première question, « **Quelles sont les principales fonctionnalités auxquelles vous souhaiteriez qu'un lieu public d'accueil et d'information à l'Assemblée nationale réponde ?** », les deux réponses qui se distinguent des 6 choix proposés sont les suivantes : sur 30 personnes, 11 considèrent que ce lieu d'accueil devrait correspondre, en premier lieu, à un « Espace de médiation, de rencontres et de débats citoyens » et 8 à un « Espace d'information sur le rôle des députés, le fonctionnement de l'Assemblée nationale et son activité ». En second choix, 11 personnes ont estimé que ce lieu pourrait être un « Espace de réflexion et d'élaboration de nouvelles méthodes de participation citoyenne et de démocratie ouverte (civic tech, etc.) ».



S'agissant des réponses des députés et collaborateurs interrogés, une réponse à la première question se distingue largement des autres : ce lieu public d'accueil et d'information à l'Assemblée nationale devrait être un « Espace d'information sur le rôle des députés, le fonctionnement de l'Assemblée nationale et son activité » : 30 sur 59 députés et collaborateurs sélectionnent cette réponse en premier choix. En second choix, la même réponse revient à 18 reprises tandis que 14 députés et collaborateurs estiment que ce lieu public devrait être un « Espace d'information sur la démocratie, les droits humains, la citoyenneté ».

Le public et les députés et collaborateurs convergent donc sur les fonctionnalités principales de ce lieu.

En termes de suggestions, celles-ci sont diverses, aussi bien de la part du public issu de la société civile que de celle des députés et collaborateurs. Certains évoquent la possibilité de se connecter en vidéo conférence, avec une possibilité pour le public de réagir en direct par l'intermédiaire d'un écran diffusé à l'attention des députés. En ce qui concerne l'espace de médiation, d'autres réponses évoquent le fait que ce dernier pourrait prendre la forme d'un « cyber espace », associant des représentants des différents groupes politiques. Enfin, le lieu proposé devrait être facile d'accès ; une connexion internet de type « académique » devrait être créée ; l'espace architectural devrait favoriser la créativité et l'expérimentation. Les réponses des parlementaires évoquent, notamment, l'intérêt de s'inspirer du Parlement européen, de ne pas viser à ce que ce lieu soit celui d'une « démocratie directe », et la nécessité d'informer le public sur la procédure législative.

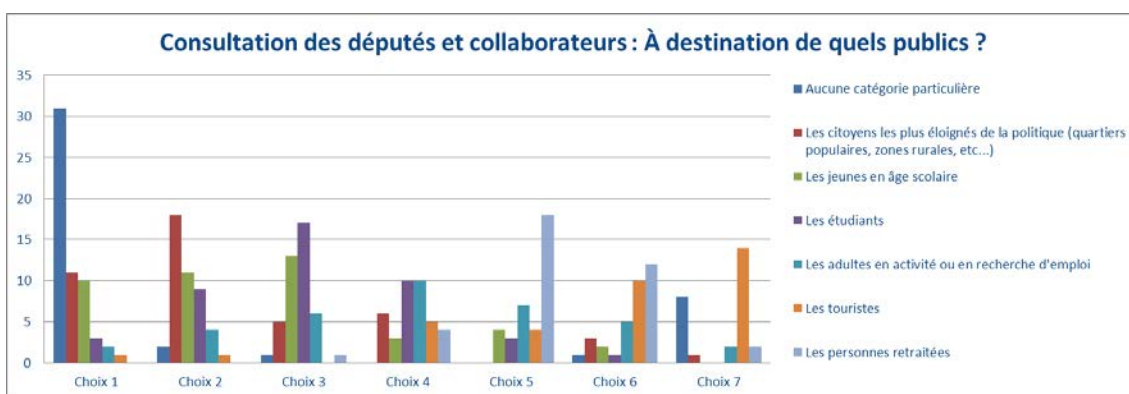
SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DES INTERNAUTES

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

À la deuxième question, concernant **les publics auxquels ce lieu doit prioritairement s'adresser**, la plupart des réponses du public considèrent que le lieu en question ne doit s'adresser à aucune catégorie de personnes en particulier : 16 personnes sur 30 ont inscrit cette réponse en premier choix par ordre de préférence, tandis que 5 d'entre elles ont considéré que celui-ci devrait en premier lieu s'adresser aux étudiants. En second choix, la réponse qui revient le plus concerne « les citoyens les plus

éloignés de la politique (quartiers populaires, zones rurales, etc.) » avec 6 opinions sur 22.

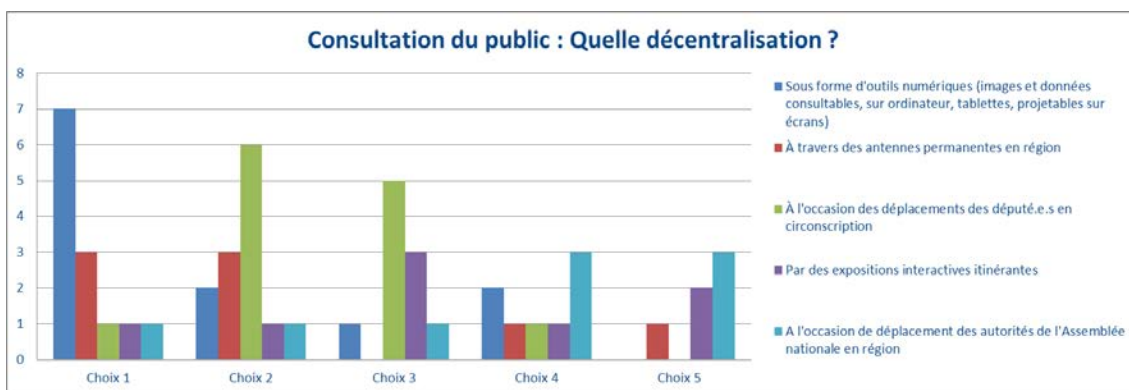
Parmi les députés et collaborateurs, les réponses vont dans la même direction. En outre, il convient d'ajouter que 11 députés sur 58 ont également considéré, en premier choix, que ce lieu devrait s'adresser aux « Citoyens les plus éloignés de la politique » et 10 aux « jeunes en âge scolaire ». En second choix, ces mêmes réponses sont à nouveau sélectionnées 18 et 11 fois sur 45.



À la question : « **Pensez-vous utile que les missions exercées par ce lieu d'accueil puissent être décentralisées en région ?** », une réponse positive revient à 67 % parmi le public interrogé. Parmi les députés et collaborateurs, le « oui » l'emporte à 82 % sur 59 personnes ayant répondu à la question posée.

À partir de cette réponse, les participants ont classé par ordre de préférence les modes de décentralisation.

Parmi le public, une réponse se distingue nettement des cinq choix proposés : des outils numériques (images et données consultables, sur ordinateur, tablettes, projetables sur écrans) en premier choix. En second choix, 6 personnes sur 13 considèrent que cette décentralisation des missions du lieu d'accueil devrait être exercée à l'occasion des déplacements des parlementaires en circonscription.



SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DES INTERNAUTES

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

Les réponses des députés et collaborateurs considèrent majoritairement que cette décentralisation devrait se traduire en premier lieu par des antennes permanentes en région. Toujours en premier choix, 9 sur 42 estiment que celles-ci pourraient s'exprimer par « des expositions interactives itinérantes ». En second choix, une majorité considère que ces missions décentralisées devraient se manifester par des déplacements des autorités de l'Assemblée nationale en région, ou « sous forme d'outils numériques (images et données consultables, sur ordinateur, tablettes, projetables sur écrans) » tandis qu'en troisième choix, une majorité pense que cela devrait être à l'occasion des déplacements des parlementaires en circonscription.

Enfin, à la question « **Comment faire de ce lieu d'accueil un lieu ouvert à tous, vivant, accessible facilement ?** Un lieu d'interactions entre les députés et les citoyens ? Un lieu de participation citoyenne ? », le nombre de suggestions recueillies s'élève à 12. Parmi les députés, 20 ont répondu à la question posée.

Les suggestions du public sont extrêmement variées : l'organisation de consultations citoyennes ; la délocalisation de certaines réunions de commissions selon les sujets évoqués (exemple : dans les territoires ruraux pour les questions agricoles) ; la création d'un espace hors de l'institution revient à plusieurs reprises (et sont proposés, par exemple, comme modèles d'inspiration le MIT Medialab ou encore le Berkman Center à Harvard) ; la facilitation des rencontres et des échanges avec les députés, demandant la création de salles dédiées quelques heures par mois ; la facilitation de

l'accès physique à l'Assemblée nationale par un assouplissement de certaines mesures de sécurité ainsi que par le biais d'un enregistrement sur place.

Les suggestions des députés, quant à elles, sont également nombreuses et diverses. Ces derniers proposent de multiplier les échanges et partenariats entre services de l'Assemblée nationale et services publics et locaux ; d'établir au moins une exposition permanente réellement accessible pour expliquer les enjeux du lieu et la fonction des députés ; de créer une péniche en contrebas de l'institution ; un espace de café citoyens équipé de tous les outils numériques permettant de suivre les lois, voire d'une buvette ; de créer un lieu vivant, participatif et interactif, accessible à tous, où les députés pourraient organiser des débats citoyens ; de constituer un lieu mobile, sorte de « camion de la citoyenneté » ; de mettre en œuvre un lieu interactif inspiré par exemple du « musée des écritures du Monde » à Figeac ; de mettre en valeur avant tout le site de l'Assemblée nationale et en particulier l'espace « Déposer une contribution » ; d'organiser le calendrier des séances en y incluant les séances avec les citoyens (invités, tirés au sort, etc.) auxquels un rôle actif serait donné ; de prévoir des sessions de formation législative à la fois pour faciliter la compréhension du travail parlementaire, mais aussi pour susciter de nouveaux candidats aux élections ; de créer un pôle de ressource physique et numérique pour tous. Enfin, certains députés et collaborateurs émettent des réserves sur l'accessibilité matérielle à l'Assemblée nationale.

*

Par ailleurs, au-delà des réponses aux consultations, les témoignages recueillis **au sein de l'espace de contribution**, ouvert au titre du groupe de travail sur la question de l'accueil du public à l'Assemblée nationale (comme pour l'ensemble des groupes), témoignent d'un réel intérêt pour le projet de lieu d'accueil. Parmi les remarques, nombre d'entre elles abordent la question du numérique et soulignent qu'il est regrettable que le bénéfice des outils numériques ne puisse pas être exploité suffisamment en séance. En outre, il est indiqué qu'il serait intéressant de développer une plateforme numérique plus accessible, des moyens de communication permettant une interaction plus aisée entre élus et citoyens. L'accent est également mis sur l'intérêt qu'aurait l'Assemblée nationale à s'appuyer sur la

*

densité du réseau des bibliothèques, en proposant une offre de services documentaires physiques et numériques en direction des bibliothécaires, qui eux-mêmes constitueraient des relais des débats, de l'actualité, des publications, en utilisant les bibliothèques comme lieux d'échange, en fournissant des données descriptives des ressources et métadonnées ouvertes aux standards du web et des formats bibliographiques. Il convient également de souligner une remarque récurrente : l'idée que l'Assemblée nationale, ou plus exactement les députés des commissions et des circonscriptions concernées, devraient aller au contact du public à travers des « semaines thématiques » en régions dédiées à des sujets spécifiques.

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS DES INTERNAUTES



L'ouverture de l'Assemblée
nationale à la société
et son rayonnement
scientifique et culturel

Enfin, un questionnaire de satisfaction a été mis en place et ouvert le 25 mai, concernant **l'appréciation portée par les visiteurs sur l'organisation et le fonctionnement actuels de l'accueil du public**. Les responsables de groupes de visiteurs reçoivent ce questionnaire par mail après les visites. À ce stade (bilan au 8 juin 2018), aux questions posées, la majorité des personnes interrogées (84,6 %) considère que son organisation et son fonctionnement actuels sont satisfaisants (16 %), sinon très satisfaisants (68,6 %). S'agissant plus particulièrement

de « l'intérêt des commentaires pendant la visite et l'adaptation au public » et « l'écoute des questions et réponses apportées par le guide », le taux de satisfaction est de 93 % (78 % de très satisfaits et 15 % de satisfaits). En revanche, selon les réponses, les conditions d'accès des personnes en situation de handicap, la qualité des documents de visites, ainsi que les conditions matérielles d'accès à l'Assemblée nationale apparaissent comme des questions nécessitant une prise en compte améliorée.

MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

SUR LES 26 PROPOSITIONS PRÉSENTÉES EN DÉCEMBRE 2017, ON EN DÉNOMBRE :

110 qui ont été mises en œuvre, portant sur :

1 La création d'un portail en ligne pour assister aux débats

Afin de faciliter l'accès des citoyennes et des citoyens à l'hémicycle, un portail d'inscription pour assister aux débats en séance est désormais en ligne : <http://www2.assemblee-nationale.fr/visites/reservation>.

Pour rappel, jusqu'à présent, seules les dix premières personnes qui se présentaient à l'accueil de l'Assemblée nationale pouvaient assister aux débats dans l'hémicycle. Cette règle ne permettait pas de donner aux intéressés l'assurance d'obtenir une place ni d'assurer la sécurité des locaux parlementaires.

Dès aujourd'hui, le portail d'inscription en ligne permet à la fois de garantir l'inscription mais également de relever à trente le nombre de personnes pouvant s'inscrire pour les séances hors Questions Au Gouvernement, le plafond étant maintenu à dix pour ces dernières.

2 La création d'une fiche chronologique de l'élaboration de la loi

Est créée, pour chaque loi, une frise chronologique présentant chaque étape de son examen (dépôt, examen en commission, examen en séance, étapes de la navette, etc.) et permettant son suivi en temps réel.

3 Le développement de la publicité des décisions prises par les organes de l'Assemblée

Il s'agit de rendre publics le relevé de conclusions du Bureau de l'Assemblée nationale, de la Conférence des présidents et des réunions de questure, ainsi que la liste des participants à ces réunions. La mesure est désormais mise en œuvre pour ces trois organes.

4 La mise en évidence du portail open data sur le site de l'Assemblée

Ce portail est directement accessible via la page d'accueil du site internet de l'Assemblée.

5 L'expérimentation des consultations en ligne

L'Assemblée nationale doit s'appuyer sur l'expertise citoyenne. C'est pourquoi des dispositifs de consultation publique sont expérimentés, à l'aide d'une plateforme en ligne. Elles peuvent être organisées aussi bien dans le cadre de la discussion de textes de loi que pour des missions de contrôle et d'évaluation.

6 La publication en open data de la liste des députés ayant pris part directement à un vote

La liste de députés ayant pris part directement à un vote et celle des députés y ayant pris part grâce à une délégation sont désormais mises en ligne en open data.

7 L'amélioration de la mise à disposition des données « open data »

Le 14 avril 2018 s'est déroulé à l'Assemblée un événement participatif ouvert afin de préciser les demandes à prendre en compte sur le format, l'exploitation et l'actualisation des données mises en ligne par l'Assemblée.

8 La proposition de formations sur le travail parlementaire pour les journalistes

Afin d'améliorer la connaissance par le public des travaux parlementaires, du fonctionnement de l'Assemblée nationale et de son organisation, des formations sont proposées aux étudiants en journalisme et aux journalistes qui le souhaitent. Elles pourront être effectuées par des professionnels du monde parlementaire.

9 La mise à disposition des députés et des différents organes de l'Assemblée de nouveaux moyens de communication

Les mécanismes de publicité des débats ont évolué dans le but de faire mieux faire connaître le travail parlementaire. L'Assemblée nationale et ses organes se sont saisi de nouveaux moyens de communication à cette fin, tout en définissant leurs conditions d'utilisation. Ainsi, les comptes Twitter de commissions sont désormais créés et un support matériel et humain pour enregistrer de courtes vidéos est mis à disposition des députés par le service de la communication.

10 Publier la liste des collaborateurs parlementaires en open data

Depuis 2017, la liste des collaborateurs parlementaires est disponible sur le site de l'Assemblée nationale. Elle peut également être consultée dans les déclarations d'intérêts et d'activités de ces derniers sur le site internet de la HATVP. Afin de rendre cette information plus lisible, cette publication est également disponible en open data.

MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

L'ouverture de l'Assemblée nationale à la société et son rayonnement scientifique et culturel

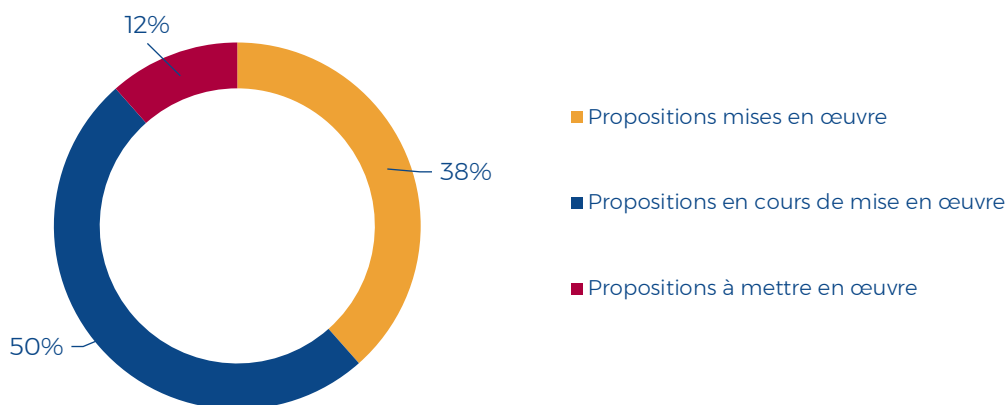
113 qui sont en cours de mise en œuvre, portant sur :

- 1 Ouvrir l'Assemblée nationale à la jeunesse : conclure une convention avec l'Éducation nationale
- 2 Établir un partenariat avec les collectivités territoriales pour améliorer la connaissance de l'Assemblée nationale
- 3 Réaliser un film institutionnel à destination des jeunes visiteurs
- 4 Moderniser les conditions techniques pour le suivi des débats en séance
- 5 Faciliter l'accès aux locaux et aux débats pour les « observateurs qualifiés »
- 6 Former les députés et collaborateurs à l'utilisation des nouvelles technologies
- 7 Développer une application mobile
- 8 Relier la liste des représentants d'intérêts auditionnés et le registre de la HATVP
- 9 Publier la liste des entrées des représentants d'intérêts dans l'enceinte de l'Assemblée
- 10 Publier en annexe des rapports les notes écrites communiquées aux rapporteurs
- 11 Faire apparaître le numéro de téléphone des bureaux des députés sur le site internet
- 12 Compléter la carte des circonscriptions par un code postal
- 13 Faciliter l'accès aux vidéos de l'Assemblée nationale

13 dont la mise en œuvre est prévue pour une échéance 2019, portant sur :

- 1 Refondre le site internet de l'Assemblée nationale
- 2 Publier la liste des personnes auditionnées en open data
- 3 Publier les informations liées à l'activité internationale de l'Assemblée

Groupe de travail « Ouverture et rayonnement »



88 % des propositions du groupe de travail présentées en décembre 2017 sont réalisées ou en cours de réalisation au 18 mai 2018.

